



## Entente 1

Cette entente ne constitue pas un contrat. Elle cible des actions et/ou des engagements pour la réalisation d'objectifs du Plan directeur de l'eau. Les deux parties conviennent que leurs engagements contenus dans la présente constituent seulement des obligations morales et non à caractère obligatoire dont l'exécution pourrait être recherchée en s'adressant aux tribunaux.

Titre :

Organisme  
responsable :

Résumé :

Localisation  
des travaux ou  
actions :

Conformité au  
PDE :

Résultats visés :

Type d'action :

- |                          |   |                          |                              |
|--------------------------|---|--------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Sensibilisation/information/<br>éducation | <input type="checkbox"/> | Étude/analyse<br>acquisition |
| <input type="checkbox"/> | Travaux/prévention<br>contrôle            |                          |                              |

Maître d'oeuvre :

Partenaires :

Financement :

Réalisation :

Suivi :

Indicateurs de  
résultats :

Signatures :

M. XXXXXXXXX  
Président XXXXXXXX

M. Daniel Desgagné  
Président COBRAM